

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Dans Siné Hebdo n° 29

Ma petite entreprise...

- « Au boulot », la chronique de Gérard Filoche dans « Siné-hebdo » -

Date de mise en ligne : samedi 4 avril 2009

Démocratie & Socialisme

Voilà que je vais donner dans l'hommage à Bashung : je prends ici la défense des petits patrons sur l'air de « *ma petite entreprise...* ». Ils sont un million qui font travailler de 1 à 10 salariés. Et encore plus de 100 000 qui font travailler de 11 à 50 salariés. Soit 8 millions de salariés, un sur deux, qui bossent dans une petite boîte de moins de 50, toutes branches confondues.

C'est là qu'il y a le plus turn over, le plus de temps partiel, les plus longues durées du travail, les salaires les plus bas, les conventions collectives les plus faibles, le plus fort taux d'accidents du travail et de maladies professionnelles, la flexibilité et la précarité les plus développées, le travail dissimulé le plus fréquent, le nombre d'heures supplémentaires impayées le plus élevée, le moins de droit, pas de syndicat et pas d'institutions représentatives du personnel... Ouf, c'est effrayant à énumérer...

Ce million de patrons, c'est la masse de manoeuvre du Medef : car les « *gros* » manipulent les « *petits* » patrons comme ils veulent. Quand ils réclament des « *aides* » à l'état, ce sont les gros qui encaissent. Quand c'est le salarié qui exige du salaire ou les 35 h, ce sont les « *petits* » qui répondent : « *Pas possible* ».

Exemple : pour les « *200 euros pour tous !* » C'est une revendication centrale, unifiante, pour la relance et donc pour l'emploi, en Guadeloupe comme en métropole. 200 euros, c'est facile pour les gros patrons, ils ont tellement de marges ! Mais ils font dire que ça va supprimer l'emploi chez les petits... C'est faux bien sûr puisque les « *petits* » dépendent des « *gros* » : une petite entreprise sur deux n'a qu'un seul « *donneur d'ordre* » ou est le fruit d'une « *externalisation* », elle a été créée par le « *gros* » pour baisser les coûts, éviter les bons salaires ou une bonne convention. Cette stratégie a été impitoyablement développée depuis 30 ans : fausse sous-traitance, faux « *indépendants* », marchandage, prêt illicite de main d'oeuvre, portage salarial, intérim et auto entrepreneurs bidons...

Mais, rien de fatal, on peut ne pas se laisser avoir ! Il suffit de trois nouvelles lois pour organiser la sous-traitance :

- ▶ 1°) Rendre le donneur d'ordre pénalement, légalement, économiquement, financièrement de tout ce qui se passe sous ses ordres, y compris avec ses sous traitants de toutes sortes.
- ▶ 2°) L'entreprise sous traitante doit être alignée, le temps de la mission sur la convention collective du donneur d'ordre, mêmes avantages, mêmes droits. C'est un principe qui existe déjà dans le code du travail pour les CDD et intérim et, transposé à la sous-traitance, il cassera l'intérêt des marchés à moins disant social.
- ▶ 3°) Faciliter la reconnaissance par l'inspection du travail des « unités économiques et sociales », des « groupes », écartant les « essaimages », les franchises et autres entités artificielles. Que l'on défende ces trois lois, et l'on se mettra les petits patrons dans la poche contre les gros... « *Ma petite entreprise* » se portera mieux. 200 euros partout !

Et donner 200 milliards d'euros aux banquiers, c'est arroser le sable, donner 200 milliards aux salariés, c'est relancer consommation et économie...

Gérard Filoche